Image not found or type unknown

Droits d'héritage et leg

Par **alsubo**, le **31/05/2016** à **09:41**

Je suis héritier d'une tante qui avait fait un testament. Dans ce dernier elle léguait sa maison principale à sa femme de compagnie et précisait que ce leg sera net de de tous frais et charges.
Qui devra payer, sachant que les comptes bancaires de la défunte ne peuvent couvrir ces sommes ?
en cette attente meilleures salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés